

**Rapport relatif au
développement durable
- 2020 -**

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2020

Table des matières

1	Enjeux et objectifs de la collectivité.....	5
1.1	Un territoire spécifique	5
1.2	Se positionner en tant qu'animateur	6
1.3	Accompagner la qualité de vie.....	6
1.4	Valoriser et préserver les atouts du territoire.....	7
2	Analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques et programmes.....	8
2.1	Participation des habitants et acteurs locaux.....	8
2.1.1	Bonne participation des partenaires et des collectivités	8
2.1.2	Participation du citoyen et des usagers à travailler.....	9
2.2	Organisation du pilotage externe et interne.....	9
2.2.1	Des schémas co-pilotés	9
2.2.2	Un pilotage transversal des politiques sociales.....	10
2.3	Transversalité de l'approche vis-à-vis du développement durable.....	10
2.3.1	Transversalités culture/social	10
2.3.2	Prendre en compte transversalement le développement durable.....	11
2.3.3	Prendre en compte le développement durable dans l'organisation du travail	12
2.3.4	Action exemplaire à conforter et reproduire : les synergies entre insertion et développement durable.	12
2.3.5	Action exemplaire à conforter et reproduire : la prise en compte du coût global, des énergies renouvelables et de la performance énergétique, l'utilisation de matériaux certifiés ou issus de l'économie circulaire, dans la construction de bâtiments neufs	14
2.4	Stratégie d'amélioration continue	15
2.4.1	Une amélioration continue formalisée.....	15
2.4.2	Des indicateurs à partager en interne	15
3	Impact des politiques publiques et programmes, analyse prospective	16
3.1	Lutte contre le changement climatique et protection atmosphère	16
3.1.1	Déplacements, dématérialisation : actions positives et impacts négatifs	16

3.1.2	Action exemplaire à conforter et reproduire : l'ingénierie territoriale dans les domaines de l'eau et de l'énergie.....	18
3.1.3	Action exemplaire à conforter : le traitement énergétique des logements, notamment associé aux aides au maintien à domicile.....	20
3.2	Préservation de la biodiversité et protection des milieux et ressources	21
3.2.1	Une action sectorielle efficiente sur l'eau	22
3.2.2	Une attention particulière aux paysages.....	24
3.3	Épanouissement de tous les êtres humains.....	24
3.3.1	Une meilleure offre de services.....	25
3.3.2	Distribuer l'épanouissement.....	26
3.3.3	Mettre la prévention au cœur de l'action	26
3.3.4	Action exemplaire à conforter et reproduire : l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics	27
3.3.5	Action exemplaire à conforter et reproduire : la définition d'un protocole de nettoyage des lieux de garde d'enfant garantissant une hygiène adaptée en minimisant l'impact sur la biodiversité et la santé des enfants	28
3.3.6	Action exemplaire à conforter et reproduire : la vulgarisation de l'accès aux informations contenues dans les archives départementales.....	29
3.4	Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre générations	30
3.4.1	Une solidarité territoriale développée.....	30
3.4.2	Réduction des discriminations et des inégalités pour les personnes à mobilité réduite	30
3.4.3	Action exemplaire à conforter et à reproduire : la lecture dans les Maisons Des Solidarités (MDS).....	31
3.5	Dynamiques de développement fondées suivant des modes de production et de consommation responsables.....	32
3.5.1	Des expérimentations dans ce domaine.....	32
3.5.2	Action exemplaire à conforter et reproduire : développement de modes de consommation responsables chez les collégiens.....	33
4	Conclusion.....	35
	ANNEXE : Indicateurs de résultat vis-à-vis du développement durable proposés.....	36

Introduction : attendus du rapport

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi de Grenelle II) soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et la collectivité de Corse à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

En 2016, le rapport Développement Durable a proposé une démarche d'évaluation de 15 politiques territoriales majeures de la collectivité sous le regard du développement durable, en cherchant à leur donner du sens par rapport à cet objectif national partagé et ses 5 finalités.

Ce rapport 2020 complète celui de 2016, en précisant les évolutions.

La rédaction du rapport 2016 avait été permise par l'implication de 40 cadres départementaux au cours d'une vingtaine de réunions spécifiques.

1 Enjeux et objectifs de la collectivité

1.1 Un territoire spécifique

Le territoire Haut-Alpin compte une population de plus de 140 000 habitants, autant de résidents secondaires. Il accueille 1.7 Million de touristes chaque année.

Le département des Hautes-Alpes connaît un indice de vieillissement élevé. Les + 60 ans représentent 30,6 % de la population (28 % en 2014).

Attractif par sa qualité de vie, le territoire voit sa population augmenter principalement du fait de solde migratoire (+ 0,6 %). Néanmoins, son faible taux de chômage (7,3 % au 1er trimestre 2020, contre 8,9 % en région PACA) masque un exode des jeunes vers des territoires offrant une meilleure promesse d'emploi. On recense 58 184 emplois salariés ou non en 2017.

La part des 18-24 ans scolarisés (36,9 %, contre 50,8 % en PACA et 52 % au niveau national) est d'un taux inférieur à la moyenne, en raison d'un départ des jeunes à l'extérieur du département pour faire leurs études supérieures.

Le département comptait, fin 2019, 2 936 foyers bénéficiaires du RSA (2 776 en 2018, 2 771 en 2017, 2 752 foyers en 2016, 2 757 en 2015), soit toujours une part plus faible de la population que pour les départements similaires.

Le taux de sortie du dispositif RSA en 2019 varie de 35,6 %, pour l'ensemble des foyers (40 % en 2017, 36 % en 2016, 37,5 % en 2015), à 54 % pour les foyers nouvellement entrés dans le dispositif.

Les situations de vulnérabilité sociale se concentrent autour des communes de Gap et de Briançon.

24,32 % des bénéficiaires du RSA sont des femmes seules avec enfants à charge et 19,58 % sont des femmes seules sans enfants. Soit une nette augmentation pour ces deux catégories, qui rencontraient habituellement moins de difficultés d'insertion que la moyenne des autres groupes présents au RSA.

63 % de la population pourrait prétendre à un logement social, du fait de ses ressources.

Les caractéristiques physiques de ce territoire montagnard génèrent des temps de parcours entre les lieux d'hébergement et les pôles de services et d'emploi importants, avec un réseau routier peu dense coûteux à entretenir : 5 600 € / km (investissement et fonctionnement, hors masse salariale), avec 14 km de routes à entretenir pour 1 000 habitants.

Situé à 100 % en zone de montagne, le réseau routier départemental a un indicateur de viabilité hivernale 2 fois supérieur à la moyenne des autres départements de même taille

L'habitat peu dense (25,1 habitants au km²), essentiellement dû au relief, entraîne une difficulté à rentabiliser une offre de transport collectif.

Les Hautes-Alpes bénéficient d'un patrimoine naturel exceptionnel, avec 27 espaces protégés, 120 sites potentiellement Espaces Naturels Sensibles, 38 espèces endémiques.

Avec plus de 180 000 lits touristiques marchands, le département supporte une forte saisonnalité. La pointe touristique est estivale avec plus de 250 000 nuitées au 15 août.

Pendant la période estivale, 69 % des visiteurs et habitants pratiquent les sports de pleine nature. Plus de 150 Espaces sites et Itinéraires ont été recensés sur le département. Ils représentent 2 273 km d'itinéraires. 120 clubs (33,1 % des habitants sont licenciés dans un club en 2012) et 210 structures de prestations facilitent cette activité

Les sites touristiques les plus fréquentés (plus de 28 000 visites au Pré de Madame Carle sur la saison, entre 20 000 et 40 000 visites à Dormillouse et au Saut du Laire, 1 500 véhicules / jour au col du Galibier) subissent une pression sur le milieu qu'il faut gérer.

30 % des surfaces dédiées à l'agriculture sont exploitées conformément au label « bio ».

1.2 Se positionner en tant qu'animateur

Le Département des Hautes-Alpes se positionne en tant qu'animateur du territoire : animation et fédération des acteurs, mise à disposition d'ingénierie, soutien financier.

L'agence territoriale IT05 qu'il a créée, avec en 2019, 236 adhérents (230 en 2018, 222 en 2017) et 10 domaines d'intervention, constitue un des outils principaux de cette politique.

Le SIG départemental est animé par le Département ; il en va de même de la plateforme départementale de publication des marchés publics.

Le Département anime un réseau de 92 bibliothèques, dans le cadre de l'appui aux collectivités de moins de 20 000 habitants mené par la bibliothèque départementale.

1.3 Accompagner la qualité de vie

Garant des solidarités humaines et territoriales, le Département des Hautes-Alpes mène plusieurs politiques permettant à chacun de profiter de la promesse de qualité de vie : accéder à l'emploi, les services, la culture, les loisirs, le sport.

Permettre aux habitants du territoire d'y travailler constitue également un enjeu fort : en mettant des moyens à disposition des acteurs du tourisme (dont les grands événements sportifs), de la filière « air » et des sports de nature, des développeurs d'activité ; en offrant des conditions d'éducation optimale aux collégiens.

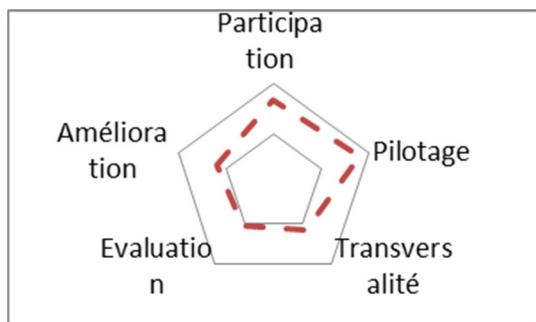
1.4 Valoriser et préserver les atouts du territoire

L'eau (préservation de la qualité, répartition des usages, valorisation de la ressource) fait l'objet d'une attention toute particulière

La prédisposition dans le développement des modes de consommation et de production responsables est accompagnée.

Le poids de l'agriculture et de l'élevage, l'impact du réchauffement climatique, impliquent une forte activité de maîtrise des maladies animales. Ce savoir-faire est également mis à disposition de la santé humaine.

2 Analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques et programmes



Prise en compte des 5 démarches du développement durable dans l'ensemble des politiques examinées en 2015.

Légende :

- « Participation » : Participation des habitants, acteurs locaux, agents des services
- « Pilotage » : Organisation d'un pilotage transversal
- « Transversalité » : Transversalité de la démarche au regard des 5 finalités du développement durable
- « Évaluation » : Évaluation participative
- « Amélioration » : Amélioration continue

2.1 Participation des habitants et acteurs locaux

Associer acteurs et territoires permet d'approcher la diversité des attentes, de bénéficier des compétences de chacun, pour mieux comprendre la complexité des systèmes physiques et humains qu'une démarche de développement durable doit prendre en compte. Le projet local ainsi mieux partagé est plus fort.

2.1.1 Bonne participation des partenaires et des collectivités

Les politiques départementales sont majoritairement menées en partenariat avec les différents acteurs du territoire. Les institutions, collectivités et acteurs privés (associations...) sont les plus impliquées.

Les associations, continuent à être un outil privilégié d'implication des habitants à la vie publique.

En 2019, 850 actions d'associations ont été soutenues financièrement (838 en 2018, 804 en 2017).

La mise en place des Contrats Annuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre le Département, l'ARS et les EHPAD, organise une plus grande autonomie des gestionnaires des établissements, dans le cadre d'un budget et d'objectifs qualitatifs prioritaires. 5 CPOM ont été signés en 2018, 3 en 2019. 36 seront à signer d'ici 2021.

2.1.2 Participation du citoyen et des usagers à travailler

La mise en œuvre de la Réponse Accompagnée Pour Tous mobilise les acteurs du champ du handicap, et les partenaires (ARS, CPAM, CAF, Éducation Nationale). Elle permet notamment d'éviter les ruptures dans le parcours d'un enfant ou d'un adulte en situation de handicap. Le Groupement Opérationnel de Synthèse est l'organisme qui évalue les demandes. Conformément à la réglementation, il associe le demandeur ou son représentant.

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie vise à renforcer la démocratie participative, en permettant d'allier l'expérience des usagers à l'expertise des professionnels afin d'évaluer les besoins puis de proposer des initiatives adaptées. Bénévoles, familles, retraités, professionnels, directeurs d'établissements, administrateurs sont réunis au sein d'un même lieu de dialogue pour formuler des préconisations.

La participation des usagers des établissements d'accueil devra être renforcée dans le cadre de la mise en œuvre du SDUS, par la dynamisation des conseils de vie existant.

La participation du citoyen pourrait être travaillée dans le cadre de l'organisation du développement social local à l'échelle des territoires, en concertation avec les habitants.

La participation des Hautes-Alpes en qualité de territoire pilote pour l'ouverture des données publiques et son association à la démarche OPENPACA va offrir de nouvelles perspectives aux usagers intéressés par les démarches participatives et citoyennes.

2.2 Organisation du pilotage externe et interne

Le processus de coproduction des politiques avec les acteurs du territoire, propre au développement durable, comme le souligne le chapitre 28 de la déclaration de Rio, nécessite la formalisation d'une gouvernance partagée avec les acteurs du territoire et une coordination transversale.

2.2.1 Des schémas co-pilotés

La stratégie départementale est formalisée par près de 30 schémas et plans, qui prévoient le co-pilotage éventuel de certains projets avec les partenaires.

Le SDUS et le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) sont copilotés par le Département et la CAF. Le SDAASP fait l'objet d'un copilotage Préfecture / Département.

2.2.2 Un pilotage transversal des politiques sociales

En 2019, le lancement de dispositif « Hautes-Alpes, territoire 100 % inclusif », en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et l'Éducation Nationale, a permis de questionner les conditions de construction des politiques publiques avec les acteurs de la société civile, et en premier lieu les personnes en situation de handicap elles-mêmes. Objectifs : décloisonner les différents services administratifs, fluidifier les parcours et faciliter la transformation de l'offre de services.

Plus globalement, les politiques sociales bénéficient de 2 outils de pilotage transversal : le Schéma Départemental Unique des Solidarités (SDUS), pour l'expression des objectifs et des actions associées, et les Maisons des Solidarités (MDS), pour leur mise en œuvre.

La Maison de l'Autonomie permet de mutualiser l'accueil, l'information, l'orientation et la réponse aux besoins des personnes handicapées et âgées, sous forme de guichet unique.

Ce pilotage transversal est progressivement mis au service du développement durable et de l'ensemble des activités du Département : l'ambassadrice de l'Efficacité Énergétique a travaillé à partir de 2016 en collaboration avec les MDS.

Pour l'année 2019, 44 ménages (23 en 2018, 74 en 2017 et 56 en 2016) ont été conseillés et/ou orientés par l'ambassadrice et 15 visites à domicile (11 en 2018, 39 en 2017 et 23 en 2016) ont été réalisées par l'ambassadrice pour des ménages haut-alpins en précarité énergétique.

2.3 Transversalité de l'approche vis-à-vis du développement durable

Le développement durable vise 5 finalités qui ne peuvent être prises en compte que par une approche transversale et une identification des interactions entre politiques publiques.

2.3.1 Transversalités culture/social

La politique culturelle tend à s'intéresser aux problématiques sociales (en s'appuyant sur l'impulsion de l'État, qui incite à s'intéresser aux populations empêchées).

Le Schéma Départemental de la Culture 2018-2021 consacre l'axe 2 de son plan d'action à « Renforcer l'équité et l'accessibilité aux lieux, aux pratiques et aux données culturelles » : il s'agit de renforcer l'accès à l'offre culturelle pour les publics empêchés (publics en situation de handicap, publics hospitalisés, ou hébergés en établissement médico-social pour personnes âgées ou handicapées, détenus, tout petits et jeunes enfants), et de proposer une offre pour les personnes éloignées de la culture (enfants et jeunes hébergés en établissement, lieux de vie ou famille d'accueil, personnes en fragilité sociale - bénéficiaires du RSA, personnes en réinsertion - ou en cours d'intégration – migrants -, et tous les habitants des territoires éloignés géographiquement des principaux lieux culturels).

En 2019, le forum des synergies de la culture a réuni acteurs du social et acteurs de la culture.

La première édition de l'opération « Culture en Stock » a proposé des ateliers gratuits à tous les jeunes haut-alpins pour leur faire découvrir les pratiques culturelles actuelles. 350 jeunes ont ainsi pu s'exprimer en participant activement à des ateliers divers : hip hop, DJ, graph, impro, cinéma, photo, chant pop rock, sciences...

L'opération « Destination Refuges », soutenue par le Département, permet à 700 enfants de passer une nuit en refuge dans le cadre scolaire, leur permettant de mieux connaître leur territoire.

Le Centre Départemental de Ressource des Arts (CEDRA) mène des actions dans les quartiers gapençais autour des arts plastiques en lien avec des intervenants et structures sociales. Ces ateliers ont pour objectifs de renforcer les liens entre les habitants, leur permettre une pratique artistique, sortir de leur quotidien.

Il dédie chaque année plusieurs journées (4 en 2019, 7 en 2018) de son plan de formation à destination des acteurs culturels à l'accessibilité des pratiques artistiques aux situations de handicap.

221 personnes en formation réinsertion professionnelle ont été accueillies dans les murs du Musée Muséum Départemental en 2019 (277 en 2018), ce qui montre son engagement vers les publics éloignés de la culture.

Le Musée Muséum Départemental poursuit son action à destination des malvoyants et autres publics en situation de handicap : objets à toucher, parcours et médiations sont élaborés avec ces publics.

Des animations mensuelles mêlent publics en situation de handicap et tous visiteurs.

Le Musée Muséum Départemental est accessible pour toutes les générations : les entrées et médiations sont gratuites pour tous.

2.3.2 Prendre en compte transversalement le développement durable

Les objectifs transversaux du développement durable ne sont pas encore suffisamment pris en compte dans la mise en œuvre des projets.

Cette prise en compte peut en effet être chronophage ou un peu plus coûteuse à court terme.

On peut néanmoins relever dans ce sens :

- l'intégration des clauses sociales dans les marchés passés par le Conseil Départemental pour ses besoins propres ou en groupement d'achat (voir paragraphe 3.3.4) ;
- le maintien de clauses environnementales dans les marchés routiers (limitation de la consommation en énergie à la fabrication des matériaux, augmentation du taux de matériaux issus de l'économie circulaire).

2.3.3 Prendre en compte le développement durable dans l'organisation du travail

Si l'agenda 21 a eu des résultats intéressants dans la prise en compte du développement durable dans l'organisation des services départementaux, notamment en termes de sensibilisation des agents, des actions restent à mener dans ce domaine.

Le développement du télétravail au sein de l'organisation départementale pour certaines catégories de personnels, prévu pour 2021, diminuera l'impact sur le climat des déplacements des agents et améliorera la qualité de vie au travail. En moyenne, un agent réalisant une journée de télétravail par semaine réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 220 kg CO₂eq / an.

Il en est de même du développement des formations en ligne (réseau idéal connaissance), à conforter.

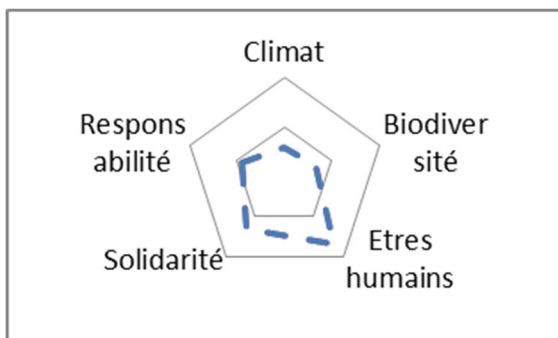
Des poubelles de tri pourraient être installées dans les différents bâtiments, et le recyclage du papier doit faire l'objet de rappels.

Des travaux sur les bâtiments départementaux sont prévus dans ce sens (MDS Cézanne, Centre Technique du Monétier, réseau de chauffage mutualisé entre l'ARD et le SDIS).

Les réunions pourraient être organisées dans les lieux où elles permettent le moins de déplacement des agents.

La généralisation d'outils de téléconférence et notamment l'application TEAMS permet d'avancer notablement dans ce domaine tout particulièrement depuis le début de la crise sanitaire.

2.3.4 Action exemplaire à conforter et reproduire : les synergies entre insertion et développement durable.



Prise en compte des 5 finalités du développement durable dans « Permettre à chacun d'accéder à l'emploi, les services, la culture, les loisirs : en améliorant la situation d'insertion des personnes en grande difficulté financière ».

Le Département attache une attention particulière à la pérennité des 14 associations et Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) qu'elle soutien ou mandate. À cet effet, il a décidé en 2018 de les aider techniquement à accéder aux financements du FSE (Fonds Social Européen).

Au titre de l'emploi aidé des publics les plus en difficulté, en 2019, 244 bénéficiaires du RSA ont été employés au sein des 14 SIAE (274 en 2018, 237 en 2017), dont 177 dans un chantier d'insertion (159 en 2018, 152 en 2017, 179 en 2016).

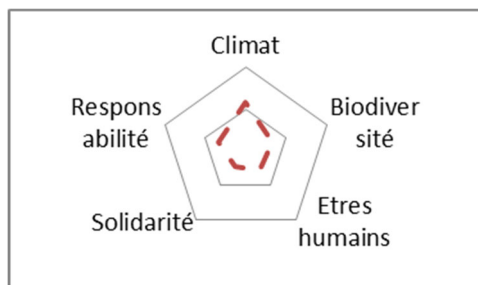
Une grande partie de l'action sociale dans le domaine de l'insertion est réalisée par ces 14 SIAE. Ces structures sont aussi sollicitées pour l'entretien des cours d'eau et les espaces naturels gérés par le Département. Elles seraient volontaires pour intervenir dans les énergies renouvelables.

Les SIAE doivent préalablement adhérer aux valeurs du développement durable, quand elles ne sont pas déjà dans ce domaine d'activité : construction bois locale, matériaux écologiques, produits agricoles biologiques, déchets et recyclage, économie circulaire, champ du handicap.

Par ailleurs, l'assistance apportée dans le cadre de la mise en œuvre du fonds de solidarité logement, par exemple, inclut une sensibilisation aux économies d'énergie et aux modes de consommation citoyens et responsables.

Toute intervention dans le domaine de l'insertion est accompagnée d'une sensibilisation aux valeurs citoyennes.

2.3.5 Action exemplaire à conforter et reproduire : la prise en compte du coût global, des énergies renouvelables et de la performance énergétique, l'utilisation de matériaux certifiés ou issus de l'économie circulaire, dans la construction de bâtiments neufs



Prise en compte des 5 finalités du développement durable dans « Faire des bâtiments départementaux des bâtiments exemplaires d'un point de vue énergétique ».

Les nouveaux bâtiments construits par le Conseil Départemental sont exemplaires d'un point de vue énergétique, au niveau des matériaux locaux utilisés et de l'intégration dans l'économie circulaire. L'idée est de faire mieux que la réglementation, ou de l'anticiper.

La mutualisation de locaux, associée à l'abandon de locaux inadaptés énergétiquement, contribue également à l'amélioration énergétique bâtiminaire : à Serres, une cité mixte regroupera collège et école primaire.

Une vigilance toute particulière doit être apportée à la poursuite de la prise en compte de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables lors de travaux sur le patrimoine départemental.

A ce titre, le collège Vauban a été raccordé au réseau de chaleur bois de la ville de Briançon en 2019, en remplacement du fuel.

La chaudière fioul de l'Antenne Technique de Laragne a été remplacée par une chaudière gaz, moins « carbonée », avec un coût de maintenance moindre et un rendement optimisé.

Des ampoules LED ont été installées dans les gymnases des collèges les Garcins à Briançon et Simone Veil à la Bâtie Neuve, permettant une diminution des consommations d'énergie.

Les travaux d'isolation de la MDS Cézanne à Gap ont été réalisés en 2020, ceux de l'Agence Routière Départementale vont débuter en 2021.

Les bâtiments existants du Département consomment en moyenne 219 kWh d'énergie primaire / m².an, et leur classement énergétique (incluant les usages du bâtiment) est D.

2.4 Stratégie d'amélioration continue

La stratégie d'amélioration est une démarche qui permet, à partir d'un diagnostic, de déterminer à chaque étape de la conduite de la politique, les marges de progrès car la démarche de développement durable anticipe les changements à venir.

2.4.1 Une amélioration continue formalisée

La stratégie d'amélioration continue implique la définition des stratégies à partir de diagnostics, puis l'évaluation de la politique menée vis-à-vis des objectifs définis.

Une stratégie d'amélioration continue est mise en place dans le cadre des schémas départementaux dans les différents domaines d'intervention. Des démarches d'évaluation plus formalisées sont menées dans les domaines sociaux et culturels copilotés avec l'État.

2.4.2 Des indicateurs à partager en interne

Pour la mise en œuvre d'une stratégie d'amélioration continue touchant les cinq finalités du développement durable, certains indicateurs de résultat seraient utilement collectés et partagés.

Le présent rapport propose en annexe 1 quelques-uns de ces indicateurs.

La mise en place en 2019 de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance permet de conforter les données de suivi et d'évaluation de l'action du Département dans ce domaine.

3 Impact des politiques publiques et programmes, analyse prospective

Légende des illustrations :

« Climat » : Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère.

« Biodiversité » : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.

« Êtres humains » : Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels.

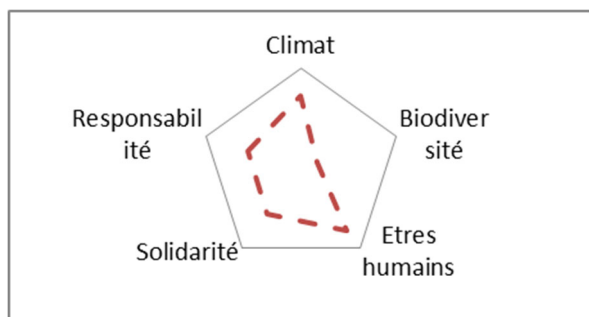
« Solidarité » : Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires.

« Responsabilité » : Dynamiques de développement suivant des modes de consommation et de production responsables.

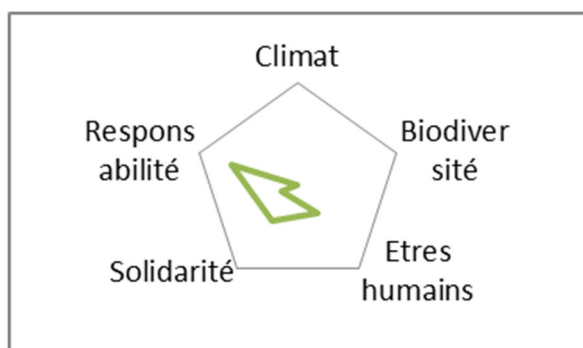
3.1 Lutte contre le changement climatique et protection atmosphère

La lutte contre le changement climatique constitue un enjeu majeur de solidarité entre les hommes. Elle passe par la baisse des émissions des Gaz à Effet de Serre et de la consommation énergétique, notamment fossile. L'adaptation au changement vise à en maîtriser un peu l'impact.

3.1.1 Déplacements, dématérialisation : actions positives et impacts négatifs



Prise en compte des 5 finalités dans la politique « Permettre à chacun d'accéder à l'emploi, les services, la culture, les loisirs : lorsqu'un déplacement est nécessaire ».



Impact sur les 5 finalités de la politique « Faciliter l'accès à une activité professionnelle aux habitants du territoire : par la mise à disposition de moyens, d'ingénierie et d'outils de promotion à destination des acteurs du tourisme (dont grands événements sportifs), de la filière air et des sports de nature, et des développeurs d'activité ».

Le déplacement est par nature énergivore

La viabilité hivernale doit concilier, facilité de circulation et maîtrise de la pression sur le milieu naturel. 4 719 tonnes de sel ont été nécessaires à l'entretien des routes départementales en 2019/2020 (4 285 en 2018, 7 158 tonnes en 2017, 3 265 tonnes en 2016) : la consommation de sel de 2017 a doublé avec la rigueur exceptionnelle de l'hiver.

2,7 tonnes de sel sont répandues en moyenne pour 1 tonne de graviers. L'amélioration de ce taux constitue un enjeu du Document d'Organisation de la Viabilité Hivernale. Parallèlement, les tournées de viabilité sont optimisées pour minimiser les déplacements.

Le SDAASP prévoit un plan d'action sur la mobilité, à travers une mission spécifique de conseiller en mobilité, de manière à coordonner les initiatives et expériences à mener dans le territoire. Axé sur l'alternative à la voiture thermique solo, il s'appuiera sur la coopération avec les acteurs locaux pour apporter une meilleure information aux usagers à propos des services existants (transports publics), le développement du covoiturage et autres formes de partage des véhicules (autostop organisé, véhicules en libre-service etc.), de la mobilité électrique, des mobilités actives (vélo, piéton) ou bien des actions sur des publics spécifiques tels que les salariés dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail.

En 2019, le conseiller en mobilité a parcouru le territoire départemental afin d'aller à la rencontre de l'ensemble des acteurs locaux, œuvrant peu ou prou sur la thématique de la mobilité.

A la suite de ces rencontres a été lancé un programme concernant les « mobilités alternatives » :

- Itinéraire cycliste Val-Durance : en partenariat avec l'association Mobil' idées, un itinéraire cyclo-touristique « Val de Durance » dans les Hautes-Alpes sera réalisé, qui, comme le prévoit le schéma régional des véloroutes, reliera Briançon à Avignon.
- Auto-stop organisé à l'échelle départementale : Les services d'auto-stop organisés (type Rézo Pouce) seront développés, comme actuellement dans de nombreux territoires ruraux : ils constituent une réelle alternative à la voiture particulière, dans des espaces où les transports publics sont déficitaires.
- Relance du plan de Déplacement Inter Administration, dont le diagnostic date de 2010.

La rénovation de l'éclairage public de 4 tunnels parmi les 8 éclairés, permettant notamment l'extinction la nuit en saison hivernale, a permis une économie de 38 % sur les factures d'électricité entre 2015 et 2016. Cette action gagnerait à être prolongée, à l'occasion du renouvellement des demandes d'autorisation d'exploitation : extinction de nuit toute l'année, rénovation semblable sur d'autres tunnels.

Par ailleurs, le Département poursuit la dématérialisation de ses procédures, qui permet notamment un gain de papier et de déplacements :

- Dématérialisation complète du budget d'IT05 et de l'ARD

- Dématérialisation des pièces justificatives des subventions ;
- Finalisation de la dématérialisation des demandes d'Aide Personnalisée à l'Autonomie en 2021 ;
- Dématérialisation des abonnements aux documentations ;
- Saisie en ligne des demandes de subventions pour les collectivités et établissements publics.

Parallèlement, l'archivage électronique se développe.

Dès mars 2021, les procédures de demandes d'allocation et d'orientation gérées par la Maison Départementale de l'Autonomie seront elles aussi dématérialisées ; outre l'économie de papier, cela permettra une meilleure connaissance de l'offre médico-sociale et les demandes seront analysées pour réaliser une étude épidémiologique du handicap.

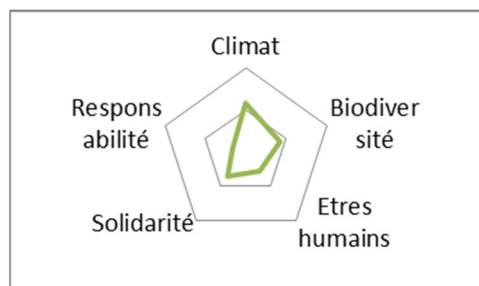
Les impacts sur le climat de la dématérialisation sont à relativiser en fonction de l'augmentation de la consommation d'énergie générée par les usages numériques (consommation électrique des appareils, consommation énergétique des data center...).

La mise en service en 2016 de la centrale photovoltaïque d'Aspres-sur-Buëch permet d'améliorer le bilan carbone des aéroports, avec une production annuelle d'électricité de 9.3 GWh (5.5 MWc de puissance), soit une compensation en CO2 de 2 064 tonnes eq CO2 (44 g CO2-eq/kWh pour la production d'électricité photovoltaïque contre 266 g CO2-eq/kWh pour la consommation de fuel, source ADEME).

Dans le même sens, 2019 a vu le décollage du projet « photovoltaïque aéroport », qui vise à équiper de panneaux photovoltaïques parkings et bâtiments des aéroports gérés par le Département. Un partenariat public-privé permet de réaliser cette opération dans le cadre d'un modèle économique vertueux. Un potentiel de 20 000 m² de panneaux solaires permettant 5 GWh de production photovoltaïque est estimé.

En effet, les aéroports constituent un poste important de consommation d'énergie fossile : consommation de 902 750 litres de carburant en 2019 (en 2018 de 917 676 litres de carburant ; en 2017 : 711 192 litres de JET A1 et 156 356 litres d'essence aviation, soit 868 000 litres de carburant ; 930 000 litres en 2016, 768 000 en 2015), correspondant pour 2017 à 8.53 GWh PCI (2 662 tonnes eq- CO2).

3.1.2 Action exemplaire à conforter et reproduire : l'ingénierie territoriale dans les domaines de l'eau et de l'énergie



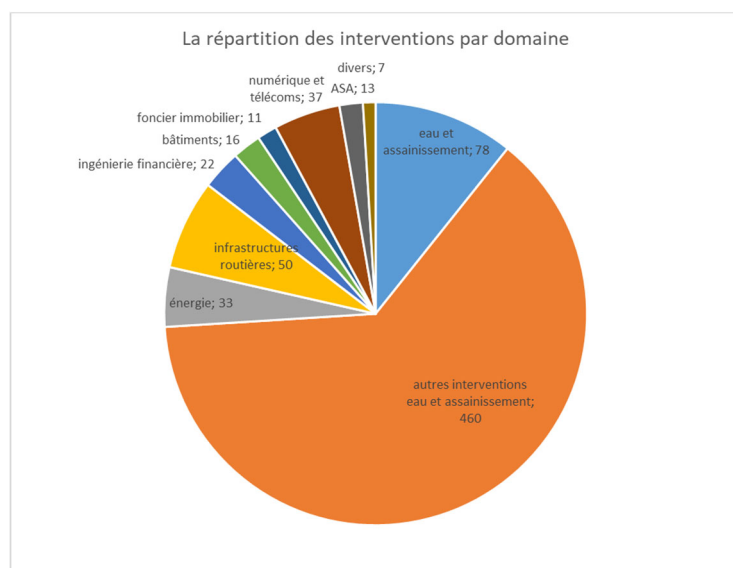
Impact sur les 5 finalités de la politique « Animer et coordonner les acteurs publics du territoire pour optimiser son potentiel d'action ».

La mise à disposition de moyens techniques pour les collectivités, dans les domaines de l'énergie et de l'eau, permet l'émergence de projets de qualité dans ces domaines.

Parmi les dossiers enregistrés par IT05, les sollicitations relatives à l'eau et aux ressources naturelles et risques restent prédominantes en 2019 (30 %, auxquels il faut ajouter les Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable, Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration, Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Autonome).

Les demandes concernant le service public d'assainissement non collectif, prédominantes en 2016, ont souffert, en 2018, de l'arrêt de la politique d'accompagnement par l'agence de l'eau et de la réorganisation des compétences entre communes et communautés de communes. In fine, 21 communes ont choisi IT05 comme prestataire pour le contrôle des Services Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Les statuts d'IT05 ont été modifiés afin d'intégrer les Associations Syndicales Autorisées (ASA) pour apporter une assistance dans le domaine de l'irrigation agricole, à compter du 1^{er} janvier 2017. Fin 2019, 44 ASA ont adhéré pour l'ensemble des prestations (incluant la gestion administrative et comptable) et 11 uniquement pour l'assistance technique.



Répartition des interventions d'IT05 en 2019

En 2019, l'énergie se situe au quatrième plan du nombre de sollicitations (13 % des dossiers, contre 33 % en 2015), après les infrastructures routières et le numérique.

Les missions d'accompagnements réalisées par IT05 sur la thématique énergie ont été au nombre de 89 en 2019. Elles demeurent très diversifiées et calibrées en fonction des besoins des adhérents. Au-delà des projets opérationnels qui permettent de remplir des objectifs de sobriété, économie et production, les demandes portent également sur de l'achat, de la vente d'énergie, de l'exploitation, de la maintenance notamment.

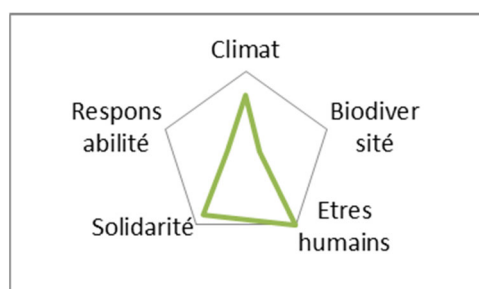
De l'accompagnement a été réalisé pour le chauffage (12), en particulier bois, de photovoltaïque (7) en toiture, au sol et en ombrière, des projets de microcentrale (3), d'achat d'électricité (3), d'éclairage public (3) d'audit énergétique (2), de réhabilitation (2), et 1 de diagnostic de bâtiment.

Ce sont 222 dossiers dans le domaine de l'énergie en 5 ans : 33 dossiers ouverts en 2019, 27 en 2018, 44 en 2017, 47 en 2016, 67 en 2015, 4 en 2014.

Les faits marquants pour 2019 ont été :

- L'accompagnement d'une commune pour le recrutement d'un opérateur pour l'installation d'un parc photovoltaïque après une mise en concurrence qui, au-delà de l'obligation réglementaire a permis à la commune d'optimiser ses retombées financières et de fixer ses critères de choix.
- L'accompagnement d'un EPCI dans l'identification de son potentiel photovoltaïque sur tout son patrimoine qui permet de constituer une « grappe de projets » conforme au cadre régional et propice à de la massification et à des économies d'échelles.
- Le maintien d'une dynamique positive sur des projets de chaufferies bois et la mise en service d'un réseau de chaleur confié par délégation à un tiers investisseur.
- La diversité des demandes d'accompagnements.

3.1.3 Action exemplaire à conforter : le traitement énergétique des logements, notamment associé aux aides au maintien à domicile.



Impact sur les 5 finalités de la politique « Apporter une aide sociale globale aux familles : en permettant des conditions de logement acceptables ».

Le Département soutient les économies d'énergie, via des programmes d'investissement et d'accompagnement ambitieux sur cette question (Programme d'Intérêt Général - PIG - de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, achevé en juin 2017, Opération Programmée de l'Habitat du Grand Buëch – OPAH, achevée en octobre 2018, Fonds Solidarité Logement).

Le traitement énergétique des bâtiments privés (économies d'énergie, promotion des énergies renouvelables), doit désormais s'étendre à l'ensemble du parc, par une politique de facilitation et de massification des démarches.

C'est l'objectif assigné au guichet unique de la réhabilitation énergétique des bâtiments porté par l'ADIL 04 / 05 avec le soutien du Département et de la Région qui a vu le jour en novembre 2020.

Il doit bénéficier également des recettes du dispositif national SARE (Service d'Aide à la Rénovation Énergétique) décliné auprès du grand public sous le nom « SUD FAIRE » financé grâce au produit de CEE.

La massification passera notamment par une aide financière départementale, initiée en 2020, qui vise à traiter plus de logements, par des travaux alliant économies d'énergie et maintien à domicile dans le cadre d'une opération « Habitat inclusif ».

L'évaluation des programmes PIG et OPAH 2015 / 2017 permet le bilan ci-dessous des actions déjà réalisées.

En 2018, 172 logements de propriétaires privés (134 en 2017, 105 en 2016, 67 en 2015) ont fait l'objet d'une rénovation énergétique grâce à ces outils.

Les travaux dans le cadre de l'OPAH ont permis en moyenne un gain énergétique du logement de 42 %. Dans le cadre du PIG, l'amplitude de gain énergétique allait de 25 % à 83 %.

273 tonnes de Gaz à Effet de Serre ont été ainsi économisées sur ces logements en 2016 (254 tonnes en 2015), soit l'émission équivalente à celle de 53 habitants. (Les émissions de Gaz à Effet de Serre sur le département des Hautes-Alpes ont été évaluées à 760 000 teqCO², soit 5,8 teqCO² / habitant / an).

L'économie moyenne prévisionnelle des dépenses énergétiques pour l'occupant de ces logements est de 852 € / an en 2017 (833 € / an en 2016, 1 182 € / an en 2015). Le budget énergétique moyen d'un ménage dans le département est évalué à 2 500 € / an, alors qu'il est de 1 500 € / an en France.

Le suivi énergétique a été amélioré en 2018, par un bilan à un an des économies constatées réellement, afin de vérifier l'adéquation des modèles prévisionnels avec la réalité, et de s'assurer que les comportements sont propices à générer les économies visées par les investissements réalisés. Les usagers sont ainsi impliqués dans l'évaluation de la politique.

Suite à l'enquête réalisée auprès des propriétaires occupants qui ont bénéficié des aides de l'OPAH ou du PIG, 36 % disent avoir réalisé une économie effective de plus de 500 € par an. Dans ces 36 % : 15 % déclarent avoir réalisé plus de 1 000 € d'économie par an. Dans ces 15%, 8,3 % ont réalisé plus de 1 500 € d'économie.

100 % disent que les travaux réalisés ont amélioré le confort de leur logement.

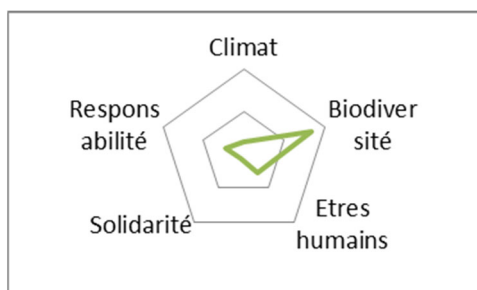
Le programme fournit du travail aux artisans locaux avec plus de 7,8 M€ de travaux induits en 2018 (14,2 M en 2017, 5 M€ en 2016).

Il permet une sensibilisation et une meilleure connaissance de la question énergétique sur les logements haut-alpins (étude systématique des performances énergétiques existantes et à atteindre des logements, ainsi que des Gaz à Effet de Serre émis). Il est ciblé sur un public à faible revenus.

3.2 Préservation de la biodiversité et protection des milieux et ressources

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des systèmes, dont dépendent toutes les sociétés humaines. Sa connaissance, la prise en compte des secteurs à enjeux, la maîtrise des pressions sur le milieu, la préservation de la ressource en eau, permettent de ne pas hypothéquer l'avenir par les choix économiques, sociaux et politiques.

3.2.1 Une action sectorielle efficiente sur l'eau



Impact sur les 5 finalités de la politique « Valoriser et préserver les ressources naturelles ».

L'action sur l'eau conduite en maîtrise d'ouvrage départementale couvre l'ensemble du territoire départemental. Le Département est toujours moteur sur ce sujet puisqu'il a obtenu l'accréditation des opérations de prélèvement et de mesures sur site (oxygène, température, pH...) et poursuit ses actions de recherche.

Qualité des cours d'eau

Le suivi de la qualité des cours d'eau a principalement été conduit en 2019 sur les bassins versants du Drac et du Buëch où 80 % des analyses indiquent une bonne qualité physico-chimique des eaux. Les deux problématiques qui ressortent cette année, ont déjà été observées auparavant.

Il est néanmoins délicat de trouver une solution car cet état de fait résulte d'une combinaison entre un régime hydrologique spécifique des cours d'eau de montagne (débits d'étiage marqués) et d'une période de haute fréquentation touristique.

Cela se traduit, d'une part, par deux faits marquants mais récurrents en 2019 :

- une concentration en ammonium importante en février sur le Drac à l'aval d'une station d'épuration très sollicitée par les pratiquants de sports d'hiver ;
- une température de l'eau élevée sur la Méouge en août, période où les débits sont les plus faibles pour cette zone du Département et particulièrement durant la sécheresse marquée en été 2019.

Du point de vue des indicateurs biologiques plus intégrateurs, les résultats sont très satisfaisants sur le Drac. Ils présentent des fluctuations sur le Buëch avec une dégradation perçue sur la Méouge par le biais des diatomées (algues unicellulaires) et un état moyen à Serres selon les invertébrés (situation similaire connue en 2009).

D'autre part, en 2019, le Département a expérimenté la mise en œuvre de bio-essais à l'aide de petits crustacés, les gammars, afin de mesurer l'impact de la toxicité des milieux sur le vivant par l'intermédiaire du taux d'alimentation ou bien de détecter la présence de micropolluants grâce au procédé de bioaccumulation. Les premiers tests ont été menés sur 3 stations et ont montré une toxicité forte des milieux. Ces résultats devront être confortés dans l'espace et le temps au cours des essais suivants pour tenter de distinguer ce qui est de l'ordre d'une réponse du fond géochimique naturel des cours d'eau et de potentielles pollutions. Concernant le Buëch, on retrouve

principalement du nickel et du bore mais la Durance amont affiche des concentrations plus élevées en métaux comme le plomb, l'arsenic et l'uranium ou bien des PCB (dérivés chimiques chlorés).

Projet HyMOCARES

Le Département s'est engagé depuis 2017 dans un programme européen d'une durée de 3 ans pour évaluer les gains écosystémiques (services rendus par le milieu aux sociétés humaines) suite à des travaux de restauration de cours d'eau.

Le projet HyMoCARES est arrivé à son terme en 2019, il s'est clôturé par une conférence finale à Bolzano, dans le Sud Tyrol en Italie. De ces 3 années de travail, des outils d'évaluation des services écosystémiques en rivières ont été construits et sont à ce jour utilisés par les porteurs de projets européens, soucieux de comprendre les impacts des projets de restauration aquatiques sur les différentes utilisations du milieu par l'homme. Ces outils permettront aux décideurs de mieux appréhender les conséquences socio-économiques d'un projet à long terme, devenant ainsi un outil d'aide à la décision.

En ce qui concerne le travail effectué sur le Département des Hautes-Alpes, les études ont montré le bienfondé (technique et financier) des travaux de restauration conduits sur le Drac et sur le Buëch. En effet, de nombreux indicateurs témoignent de l'amélioration du fonctionnement des milieux naturels et de prémices de rétablissement des fonctions rendues par ces derniers (fonctions support, épuration, régulation des crues et aménités environnementales). Dans les prochains projets de restauration en milieu aquatique pour les syndicats de rivières haut-alpins, il sera possible alors d'utiliser les outils issus du programme HyMoCARES pour s'assurer d'une restauration de rivières durable.

Assainissement

En 2019, quatre nouvelles stations d'épuration ont été mises en service, pour 590 Équivalent Habitants (E.H) :

- La Bâtie-Vieille « Le Grand Larra » (Fosse toutes eaux – Filtre coco 110 E.H) ;
- La Bâtie-Vieille « Chef-Lieu » (Fosse toutes eaux – Filtre coco 230 E.H) ;
- Saint-Julien en Beauchêne « Montama » (Fosse toutes eaux – Filtre coco 20 E.H) ;
- Chauffayer « Combardenq » (Filtre plantés de roseaux 230 E.H).

3 nouvelles stations avaient été mises en route en 2018, soit 1 910 Équivalent Habitants.

Eau potable

À partir des données 2019 de l'ARS, il s'avère que le Département est composé de 460 unités de production d'eau potable. Le Taux de Conformité (TC) de ces dernières est classé comme suit :

- TC < 70 : 11 %
- $70 \leq \text{TC} < 95$: 28 %
- TC ≥ 95 : 62 %

Par ailleurs, on dénombre 620 captages. En 2019, 85 % d'entre eux ont achevés leurs procédures de mise en conformité administrative (75 % en 2018, 70 % en 2017, 63 % en 2015) et 12 % des mises en conformité sont en cours de réalisation.

En matière de schémas directeur d'eau potable, 133 sur 162 communes possèdent une telle étude en 2019, soit 82 %, contre 75 % en 2018.

3.2.2 Une attention particulière aux paysages

Une action de grande envergure est prévue dans le cadre du PPI 2020-2025 avec un objectif de travail sur l'ensemble des grands cols mythiques haut-alpins. Elle ambitionne de mieux prendre en compte et intégrer l'ensemble des usages sur ces sites qui sont non seulement emblématiques en matière de biodiversité mais également remarquables par leur intérêt historique, sportif et touristique.

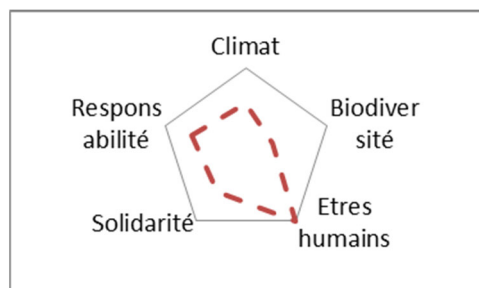
Dans ce cadre, en 2019, une étude paysagère a été conduite en vue de l'amélioration du point sommital du col de Vars.

Le Département est partenaire depuis plusieurs années de l'École nationale supérieure des paysages de Marseille-Versailles autour d'outils pédagogiques permettant d'ouvrir les champs des possibles grâce à une entrée paysages. L'atelier montagne 2019 installé dans le Queyras a mis le focus sur les interactions entre paysages et aléas naturels tels que le glissement du Pas de l'Ours. Une rencontre privilégiée hors contrainte du chantier qui a permis des échanges fructueux entre habitants, techniciens et étudiants.

3.3 Épanouissement de tous les êtres humains

Cette finalité repose sur l'article 1 de la déclaration de Rio « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable ». Le développement ne saurait être durable s'il laissait des hommes et des femmes à l'écart des biens et services essentiels à leur épanouissement. Qualité des services, accès à une offre d'équipements, à la santé, au logement, à l'emploi, à la connaissance et à la culture pour tous sont au cœur de cet objectif.

3.3.1 Une meilleure offre de services



Prise en compte des 5 finalités dans la politique « Permettre à chacun d'accéder à l'emploi, les services, la culture, les loisirs : en évitant le déplacement ».

Plusieurs politiques départementales vont dans le sens de l'amélioration de la qualité de services à la population.

Le SDAASP (Schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public) améliore l'accès des services au public, organisé avec une forte dématérialisation, tout en maintenant un accueil physique des personnes éloignées de cette solution.

Il prévoit notamment une amélioration de l'orientation de l'utilisateur entre les différents lieux d'accueil physiques, et entre les services en ligne.

Le projet Hautes-Alpes Smart service, étudié en 2020, proposera un outil intégré d'orientation et de dématérialisation des services.

Le portail bibliothèques.hautes-alpes.fr, destiné aux usagers des bibliothèques (catalogue des documents disponibles, conseils en lecture, agenda des rendez-vous culturels dans les bibliothèques) comptabilise 21 567 sessions en 2019 contre 19 568 sessions en 2018 et 15 441 en 2017. Le nombre d'utilisateurs est quant à lui de 7390 en 2019 contre 6620 en 2018 et 4 869 en 2017.

En 2019, 35 bibliothèques sont informatisées. Par ailleurs, après cinq années de modernisation du réseau de lecture publique (construction/rénovation de près de dix bibliothèques et augmentation des moyens alloués à leur fonctionnement), le résultat sur la fréquentation des bibliothèques haut-alpines se fait sentir. Le nombre d'emprunteurs actifs sur le département a augmenté de 20 % en un an.

La numérisation des services publics, si elle contribue à améliorer l'accès aux services, doit être accompagnée de mesure visant un usage averti du numérique.

C'est l'objet de l'offre de médiation numérique en itinérance organisée par la Bibliothèque Départementale. Elles portent notamment sur la parentalité numérique (jeux vidéo, problématique des écrans), l'information et l'esprit critique (fake news, journalisme, biais cognitifs), l'identité et la citoyenneté numérique (incluant économie et dangers du net).

3.3.2 Distribuer l'épanouissement

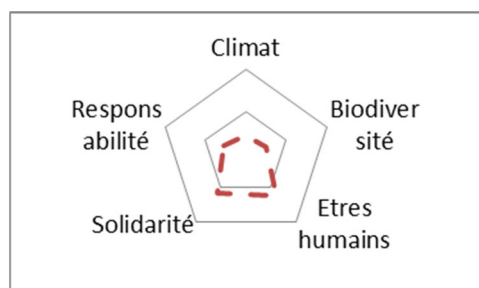
Le SDUS, en 2016, inscrit « l'aide aux aidants » comme une action transversale du Département. Elle est complémentaire à la politique en faveur des personnes âgées, handicapées, fragilisées. Elle permet d'offrir des services (formation, service de remplacement) pour soulager les aidants (personnes qui aident, de façon régulière et dans les actes de la vie quotidienne un proche en perte d'autonomie). En 2019, le thème de la journée nationale des aidants était « la santé des aidants ». Des ateliers ont été organisés pendant une semaine dans le département pour les informer et les soutenir.

Une marge de progrès existe dans la coordination entre les intervenants auprès des personnes aidées, afin de faciliter l'échange d'information entre eux.

Pour aller plus loin, les personnels qui effectuent le premier accueil à l'entrée des MDS et des autres établissements recevant les personnes vulnérables devraient également faire l'objet d'un accompagnement spécifique, notamment en formation.

Le projet DAHLIRE permet l'accompagnement individuel de personnes en situation de handicap pour leur permettre l'accès aux activités sportives des associations et clubs et aux CLSH. Ce dispositif, facteur de lien social et d'inclusion, place le sport au cœur du dispositif curatif.

3.3.3 Mettre la prévention au cœur de l'action



Prise en compte des 5 finalités dans la politique « Apporter une aide sociale globale aux familles : en favorisant l'autonomie et la prévention ».

Le Département gère essentiellement des dispositifs de secours (à destination des mineurs, des majeurs vulnérables, des personnes à faibles revenus, des personnes âgées en perte d'autonomie...).

Le développement des actions de prévention permet de limiter l'appel à ces dispositifs.

En 2019, le Département a initié un parcours de soins en psychomotricité pour les nourrissons et jeunes enfants de 6 mois à 2 ans dont le développement, les postures ou les interactions parent-enfant présentent des facteurs de risque. L'action vise à rendre accessible à tous le recours à la psychomotricité, en permettant la prise en charge financière d'un bilan de psychomotricité. L'intervention se veut précoce et vise à assurer une meilleure prévention et un meilleur repérage des troubles du neurodéveloppement du jeune enfant. L'action est réalisée jusqu'à 4 ans pour tous les publics, et jusqu'à 6 ans pour les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le nombre de dossiers d'informations préoccupantes gérés au titre de la protection des majeurs vulnérables est stable entre 2018 et 2019 avec 119 dossiers (166 en 2017). La proportion de personnes âgées concernées baisse en 2019 (62 % en 2019, 71 % en 2018 et 2017). Le nombre de dossiers avait augmenté de 18 % entre 2015 et 2016.

Lors des 9 premiers mois de l'année 2020, 112 signalements ont déjà été enregistrés.

La conférence des financeurs, qui réunit, à l'initiative du Département, les structures de prévention pour les personnes de 60 ans et plus, instaurée par la loi de 2016 d'Adaptation de la société au vieillissement de la population, permet de progresser sur ce sujet, et notamment la prévention de la perte d'autonomie : ateliers mémoire, collecte de souvenirs et réalisation de reportages, partage des savoirs, épicerie itinérante multiservices, ateliers seniors / enfants, activité physique, sensibilisation à la nutrition... sont programmés et financés pour 2018 et 2019.

La contribution du Laboratoire Départemental Vétérinaire et d'Hygiène Alimentaire (LDVHA) du Département au programme d'amélioration de la qualité bactériologique de l'eau potable permet de prévenir des problèmes de santé humaine (légionellose...).

Le plan d'exposition aux bruits de l'aérodrome de Gap-Tallard de 2017 prévoit une diminution des nuisances sonores entre 12 h et 14 h.

Le PITEM (Plan Intégré Transfrontalier Thématique) RISK, programme européen transfrontalier conduit avec le SDIS, a été déposé début 2018 et met l'accent sur les actions de prévention et de communication autour des aléas risques naturels en territoire de montagne.

3.3.4 Action exemplaire à conforter et reproduire : l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics

L'année 2020 a vu, malgré la crise sanitaire, l'activité de la mission de facilitateur des clauses sociales dans les marchés publics se poursuivre. Pour rappel, il s'agit d'intégrer dans les marchés publics des clauses facilitant l'emploi des publics en insertion par les entreprises attributaires de ces marchés. Aujourd'hui, 52 acheteurs publics et 5 acheteurs privés sont partenaires de la clause sociale à savoir le Département des Hautes-Alpes, 5 services de l'État, Le CHICAS, la SNCF, 7 Intercommunalités, 3 Syndicats et 34 communes. Enfin 5 acheteurs privés ont eux aussi décidé de s'engager dans la clause sociale.

Le bilan de l'activité au 30 octobre 2020 est le suivant :

- 60 opérations ont été clausées représentant potentiellement 61 065 heures d'insertion ce qui confirme le maintien d'une volonté des acheteurs publics du Département à poursuivre l'engagement dans ce dispositif ;
- Dans le cadre de 65 opérations et 250 marchés clausés en cours, 45 300 heures ont été réalisées par 180 bénéficiaires et ce, malgré l'interruption des chantiers liée au confinement ce qui permet d'envisager un volume d'heures en fin d'année supérieur à l'année 2018 soit environ 60 000 heures d'insertion ;

- 39 % sont des demandeurs d'emploi longue durée, 20 % des jeunes, 19 % des Bénéficiaires du RSA, 12 % des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, 10 % des travailleurs handicapés ;
- 84 % des bénéficiaires sont des hommes et 16 % des femmes compte tenu du type d'activité relevant très largement du Bâtiment Travaux Publics.

Le Département des Hautes-Alpes est un acheteur public exemplaire puisque plus du tiers des opérations relèvent du Département et ont généré 27,64 % des heures réalisées. La poursuite du chantier de la RD 947 Déviation du Pas de l'Ours a permis la réalisation de 18 752 heures d'insertion réalisées par 47 bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre de la clause sociale sont les suivantes :

- 30 % des personnes en insertion ont été embauchées directement par 31 entreprises soit 54 personnes ;
- 51 % sont des personnes mises à disposition majoritairement par Humanys et HAER ;
- 19 % sont des personnes travaillant dans un Chantier d'insertion ou un ESAT.

Enfin, la Clause sociale est un outil au service du développement local et social : cette démarche de développement est initiée avec les acheteurs publics dans le cadre d'opérations importantes représentant au minimum plus de 1 000 heures d'insertion. Celle-ci consiste à mobiliser les services municipaux et communautaires du territoire ainsi que les Maisons de Service Au Public concernés afin d'organiser des informations collective et entretiens d'embauche dans les communes où ont lieu les opérations afin de positionner des habitants en demande d'insertion du territoire. En moyenne 33 % des bénéficiaires relèvent de la commune concernée.

3.3.5 Action exemplaire à conforter et reproduire : la définition d'un protocole de nettoyage des lieux de garde d'enfant garantissant une hygiène adaptée en minimisant l'impact sur la biodiversité et la santé des enfants

En 2019/2020, une dizaine d'assistants maternels ont bénéficié, dans le cadre de leur formation continue, d'un module sur les bonnes pratiques environnementales dans le cadre de leur profession.

Le dispositif Ecolo crèche a vocation à s'étendre à l'ensemble des crèches : une plaquette de sensibilisation des crèches aux produits d'entretien respectueux de l'environnement et de la santé est en projet, pour proposer des alternatives aux produits habituels.

Cette démarche est la première conduite avec l'association Ecolo crèche ; elle pourrait se poursuivre sur les thèmes de la restauration et de l'énergie, en vue notamment de l'obtention du label « Ecolo crèche ».

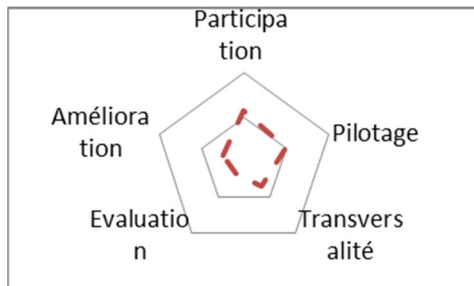
Rappel du projet Ecolo crèche :

En lien avec le Laboratoire Départemental Vétérinaire et d'Hygiène Alimentaire, des études ont défini le type de produits à utiliser et les modalités pratiques d'utilisation pour le nettoyage des crèches. En effet, aucune norme n'existe sur le sujet et les pratiques sont très disparates.

L'usage abusif de produits bactéricides (type eau de javel) entraîne une destruction de la biodiversité bactérienne qui nuit aux défenses immunitaires des enfants et gêne le traitement des eaux usées ; ils peuvent de plus dégager des substances nocives. Il s'agit donc de se concentrer sur l'élimination des seules bactéries pathogènes.

Ces études montrent que l'utilisation quotidienne de produits éco-responsables, selon les protocoles définis et sur des surfaces en bon état, apparaît suffisante pour contenir la population microbienne indésirable, hors épidémie.

3.3.6 Action exemplaire à conforter et reproduire : la vulgarisation de l'accès aux informations contenues dans les archives départementales



Prise en compte des 5 démarches dans la politique « Permettre à chacun d'accéder aux services gérés par le conseil départemental en développant le dialogue numérique ».

L'année 2019 marque la stabilité pour le site internet des Archives Départementales et ses e-services. De nouveaux documents d'archives ont été numérisés pour enrichir l'offre en ligne et ainsi porter le nombre d'images à 2 531 345.

En 2019 ont notamment été mis en ligne les recensements de population de 1921 à 1936, soit 13 862 images supplémentaires.

Le nombre de demande de recherche à distance reste stable (1 096) par rapport à l'année 2018 (1 115), et le service de numérisation à la demande est toujours un service très sollicité par les internautes qui apprécient ne plus avoir à se déplacer dans la salle de lecture (287 lecteurs en salle de lecture en 2019, 343 en 2018, 400 en 2017) pour accéder aux documents d'archives. Le site internet est aujourd'hui la plateforme privilégiée pour la prise de contact avec les usagers.

Pour compléter l'offre à destination des lecteurs, le service des Archives Départementales développe une programmation culturelle pour attirer un autre public et investir la salle de lecture d'une autre manière. L'accueil du public, dans le cadre de la programmation culturelle des Archives, reste sur la même dynamique qu'en 2018 avec plus de 400 personnes touchées. L'occasion pour les archivistes de présenter les ressources à consulter à distance et encore accroître la visibilité des e-services.

Ce site permet d'améliorer l'accès à la culture au plus grand nombre : en termes de fréquentation, le site internet est aujourd'hui sur un pallier avec un peu plus de 48 000

visiteurs uniques sur l'année 2019 (56 561 en 2018, 48 000 en 2017, 61 431 en 2016).

3.4 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre générations

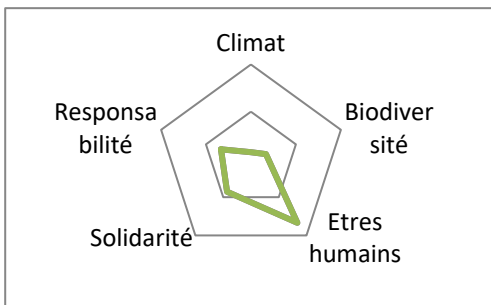
3.4.1 Une solidarité territoriale développée

La solidarité territoriale est active, le Département se positionnant en animateur du territoire.

En 2019, 254 dossiers d'assistance aux collectivités (par l'agence technique départementale IT05) ont été enregistrés, en plus de l'assistance technique liée à la gestion de l'eau (258 en 2018, 244 en 2017, 298 en 2016, 169 en 2015).

13 collectivités confrontées à des situations imprévisibles (risques climatiques) ont bénéficié d'une aide du Département en 2019 pour des travaux d'urgence (16 en 2018, 21 en 2017, 14 en 2016).

3.4.2 Réduction des discriminations et des inégalités pour les personnes à mobilité réduite



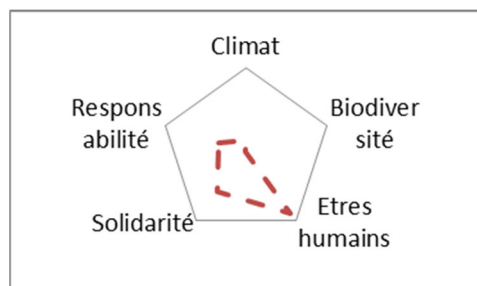
Impact sur les 5 finalités de la politique « Permettre à chacun d'accéder à l'emploi, les services, la culture, les loisirs : en améliorant la situation d'insertion des personnes en grande difficulté financière ».

L'agenda d'accessibilité du patrimoine départemental a été approuvé par l'Assemblée Délibérante en 2016 ce qui a marqué le début de sa mise en œuvre. Il prévoit un programme de travaux sur 9 ans.

Le collège Mauzan de Gap et les Garcins à Briançon ont été traités en 2019 (banques d'accueil, escaliers, éclairages).

Les aides sociales à destination des personnes handicapées ont représenté en 2019 un montant de 24,1 M€ (pour une moyenne des années antérieures de 19 M€ / an). Elles contribuent notamment à réduire les inégalités vis-à-vis des personnes à mobilité réduite.

3.4.3 Action exemplaire à conforter et à reproduire : la lecture dans les Maisons Des Solidarités (MDS)



Prise en compte des 5 finalités dans la politique « Explorer les transversalités entre les champs de la culture, du social et de l'économie touristique ».

En 2020, le Département des Hautes-Alpes poursuit son travail de sensibilisation des publics et affirme son soutien aux acteurs du territoire qui s'engagent à faire découvrir la lecture aux tout-petits.

Actions en Maisons des Solidarités : Les séances de lectures aux tout-petits dans les salles d'attente des PMI se poursuivent. Elles sont assurées par des bibliothécaires du territoire et des bénévoles de l'association Lire et faire lire. En 2020, la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes assure un réassort des livres mis à disposition dans ces salles d'attente et offre une formation aux intervenants. Ces séances n'ont plus lieu depuis le 1er confinement.

Soutien aux bibliothèques du département : La Bibliothèque Départementale renforce les fonds des bibliothèques menant des actions en direction des tout-petits. Certaines d'entre elles ayant peu de moyens d'acquisition, elles ont été dotées de "fonds de base" en livres cartonnés adaptés aux tout-petits.

De l'importance de la musique et du chant : pendant 3 jours, dans les bibliothèques de Savines-le-Lac et Garde-Colombe, ont bénéficié d'un concert-spectacle pour les tout-petits, Voix-là, suivi d'une Conférence en chanson à l'adresse des parents et professionnels de la petite enfance.

Formation lire en situation difficile : Pour se sentir à l'aise dans la façon d'aborder les publics, travailler une posture et un style personnel, une formation de quatre jours sur le thème « Lire en situation difficile » a été proposée aux bénévoles, bibliothécaires et personnels des MDS intervenant avec les livres auprès des tout-petits.

Formation et sensibilisation des assistants maternelles et personnels de crèche : Une formation « Lire avec des tout-petits : quels livres, quels pratiques ? » a été proposée aux assistants maternels, personnels de crèche et assistants familiaux du Département.

Cette action transversale favorise l'accès à tous les publics, notamment les enfants des familles défavorisées, aux livres et leur donne le goût de la lecture : elle participe aux politiques de prévention de l'illettrisme.

3.5 Dynamiques de développement fondées suivant des modes de production et de consommation responsables

Le développement durable demande de revoir nos habitudes économiques et d'adopter des modes de consommation et production plus raisonnés, plus respectueuses de notre environnement et de nos conditions de vie sur terre. Cela passe par la sensibilisation, l'innovation, et devrait aller jusqu'à la certification.

3.5.1 Des expérimentations dans ce domaine

La filière bois locale a continué, en 2018 et 2019, à bénéficier du projet ADEME Dynamic 2016 : « Bois + 05 ». Ce projet, d'une durée de 3 ans, regroupe 13 partenaires publics et privés.

Il a atteint un taux de réalisation de 84 % fin 2019.

Ont été notamment conduits en 2019 en faveur de cette filière :

- L'aménagement de la forêt Départementale de Beynaves ;
- Le lancement du Schéma d'Accès à la Ressource Forestière des Hautes-Alpes (SARF 05), qui permet d'identifier les itinéraires d'accès à la ressource en bois et d'optimiser les investissements y afférents ;
- La journée du 24 octobre 2019 au Quattro consacrée aux « 2ème Rencontres Régionales de la filière Forêt-Bois » : bilan des Assises du Bois, rencontres et partages entre exposants et professionnels, colloques techniques ; 200 professionnels y ont assisté.

Pour le soutien à l'agriculture et l'élevage locaux, 13 dossiers d'investissements d'équipements pastoraux ont également été soutenus financièrement, et 22 dossiers d'acquisition de matériels pour les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA).

Avec l'organisation, depuis 2016, du prix annuel de la construction durable (30 candidatures en 2019, 44 en 2017 et 56 en 2016, 120 participants à la remise des prix), le Département, en partenariat avec le CAUE, a concrétisé sa volonté de valoriser des projets de construction, de réhabilitation et d'aménagement qui répondent à des objectifs de sobriété énergétique, de production d'énergie, de sobriété carbone et d'utilisation de filières d'écoconstruction et d'éco-matériaux locaux, notamment la filière bois/paille. En parallèle du coup de projecteur apporté aux projets lauréats, un référentiel est enrichi chaque année pour permettre la duplication de ces projets exemplaires.

Le Département soutient financièrement les projets des collectivités qui s'inscrivent dans les mêmes objectifs que le Grand Prix : projets de rénovation d'éclairage public, de construction vertueuse, de rénovation thermique, de régénération du mélèze et de production d'énergie renouvelables.

Le contrat de territoire « Objectif chaleur renouvelable 05 » signé avec l'ADEME en 2017, se poursuit : 70 projets en tout ont été accompagnés, auprès de porteurs de projets divers : sanctuaire de Notre-Dame-du-Laus, coopérative agricole, copropriété de logements de station de ski... Ce contrat a pour vocation de faire émerger sur le territoire des installations de chauffage, de réseau de chaleur et d'eau chaude à partir d'énergie solaire, bois et géothermique. L'objectif est la mise en service d'installations produisant 400 TEP d'énergie sur 3 ans.

Grâce à ce contrat, tout type de maître d'ouvrage, hors particulier, peut bénéficier d'un accompagnement pour réaliser un projet de production de chaleur renouvelable (bois énergie, solaire thermique, et pompes à chaleur géothermales). Au-delà de l'ingénierie proposée, des aides non mobilisables sans ce contrat sont désormais accessibles.

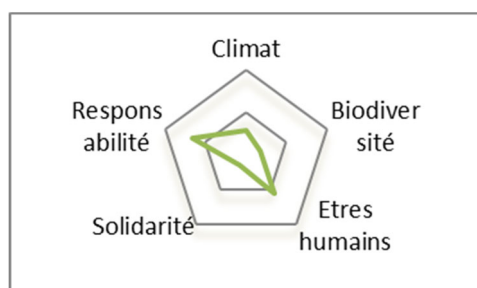
Une convention avec La Petite Ourse, signée fin 2018, prévoit la réparation puis la revente du matériel informatique du Département pour lui donner une deuxième vie en faveur des personnes à faible revenu. Il en sera de même du mobilier de bureau.

L'optimisation de la consommation de matériaux constitue une préoccupation majeure des chantiers routiers. Pour les travaux relatifs au Pas de l'Ours, dans le cadre du plan de gestion du Guil, le Département, la Direction Départementale des Territoires et la Communauté de Communes ont réutilisé des matériaux de cônes de déjection locaux pour la réalisation de la nouvelle route.

Par ailleurs, le pouzzolane remplace le gravier sur les routes dès que possible, pour limiter la consommation de matériau.

Une marge de manœuvre demeure dans l'économie de la ressource lors de l'entretien des routes, avec le développement du retraitement en lieu et place du renouvellement du revêtement. Le taux de matériaux recyclés utilisés dans les centrales à enrobés a été en moyenne de 25 % en 2018. Le taux de matériaux recyclés dans les formules d'enrobé permis par la réglementation est ensuite passé de 25 à 30% ; elle est de 40% voire de 50% pour les graves bitumes.

3.5.2 Action exemplaire à conforter et reproduire : développement de modes de consommation responsables chez les collégiens



Impact sur les 5 finalités de la politique « Développer des modes de consommation et de production responsables dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de la construction, et de l'énergie ».

Les collèges ont bénéficié d'un effort important pour une restauration à base de produits locaux non transformés de qualité pour l'alimentation, et à la gestion des déchets (mise en place de composteurs, partage et pesée des restes...).

56 % de l'approvisionnement des collèges en denrées alimentaires a été fait avec des produits frais en 2018 et 2019 (45 % en 2017, 56 % en 2016, 52 % en 2015).

24 % étaient des produits locaux du Département.

Des composteurs ont été mis en place entre 2015 et 2019, ils sont gérés et alimentés régulièrement en partenariat avec des acteurs économiques locaux pour la partie fibreuse. 9 collèges sur 10 sont ainsi équipés. D'autres composteurs seront installés à Laragne dès rénovation des bâtiments.

Le tri des déchets par les élèves est désormais possible dans l'ensemble des collèges, suite à sa mise en place aux collèges de Serres et Veynes. Les classes de 6^{ème} y sont sensibilisées.

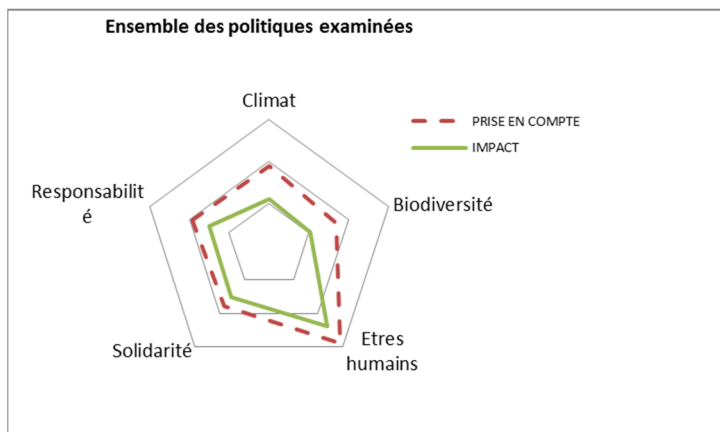
Des travaux de rénovation dans les secteurs « cuisine et plonge » ont été effectués, notamment à Serres et Veynes en 2019, afin de limiter la consommation de produits nettoyants et d'eau tout en améliorant les conditions de travail des agents.

Cette action a vocation à être pérennisée et reproduite à destination des Établissements et Services Sociaux et Médico sociaux (ESSMS).

4 Conclusion

Sur les modalités du Développement Durable : le Département dans son ensemble progresse dans la prise en compte des modalités du développement durable, plus particulièrement dans le cadre de la mise en œuvre des politiques sociales.

Sur les finalités du Développement Durable : L'impact des politiques départementales sur les finalités du développement durable est essentiellement visible sur l'épanouissement de tous les êtres humains.



Prise en compte et impact sur les 5 finalités du développement durable de l'ensemble des politiques examinées en 2015.

Les initiatives concernant les autres finalités décrites dans ce rapport restent -en définitive ponctuelles par rapport à la globalité de l'approche durable du développement. La prise en compte systématique de ces finalités dans la définition et la mise en œuvre des politiques reste à développer.

ANNEXE : Indicateurs de résultat vis-à-vis du développement durable proposés

Permettre à chacun d'accéder à l'emploi, les services, la culture, les loisirs : lorsqu'un déplacement est nécessaire.	Temps de parcours ; État du patrimoine ; Nombre d'usagers des cars.
Permettre à chacun d'accéder à l'emploi, les services, la culture, les loisirs : en évitant le déplacement.	Nombre de procédures en ligne : (indicateur à collecter par chaque direction) ; Fréquentation du site "mes.hautes-alpes.fr" ; Nombre d'heures d'utilisation de la visio.
Permettre à chacun d'accéder à l'emploi, les services, la culture, les loisirs : en améliorant la situation d'insertion des personnes en grande difficulté financière.	Taux de rotation du dispositif RSA ; Taux de sortie du dispositif RSA ; Temps de versement du RSA.
Permettre à chacun d'accéder à l'emploi, les services, la culture, les loisirs, notamment le sport : en aidant plus particulièrement les jeunes et leurs parents.	Nombre d'enfants arrivés en prévention qui basculent dans la protection ; Nombre de participants et temps de participation aux activités des MJC et des centres sociaux.
Faciliter l'accès à une activité professionnelle aux habitants du territoire : par la mise à disposition de moyens à destination des acteurs du tourisme (dont grands événements sportifs), de la filière air et des sports de nature, et des développeurs d'activité.	Panier moyen de la clientèle (comme témoin de la qualité de l'offre touristique) ; Nombre d'emplois dans la filière air ; Nombre de mouvements dans les aérodromes ; Équilibre financier de la filière air.
Faciliter l'accès à une activité professionnelle aux habitants du territoire : en offrant des conditions d'éducation optimales aux collégiens.	Réussites des élèves aux collèges ; Retour des collégiens et des familles ; sur les outils numériques (ou autres) par enquête.
Apporter une aide sociale globale aux familles : en favorisant l'autonomie et la prévention.	Évaluer comment la politique de prévention a pu retarder la perte d'autonomie de la personne âgée ; Taux de non-recours à l'aide (indicateur de lisibilité de l'aide).

<p>Apporter une aide sociale globale aux familles : en permettant des conditions de logement acceptables.</p>	<p>Pourcentage de sortie du dispositif FSL ; Économie annuelle pour les ménages ayant bénéficié d'investissements ; Gain énergétique de chaque rénovation (kWh, GES) théorique et à 1 an.</p>
<p>Animer et coordonner les acteurs publics du territoire pour optimiser son potentiel d'action.</p>	<p>Nombre de projets ayant bénéficié de subventions européennes (indicateur du niveau de qualité des projets et de l'impulsion à l'émergence) ; Nombre de kWh produits grâce à l'intervention du département ; Quantité d'économies d'énergie grâce à l'intervention du département ; Répartition des aides financières aux collectivités par finalité.</p>
<p>Valoriser et préserver la biodiversité sur les sites à forte fréquentation touristique (grands cols et sites de nature).</p>	<p>Biodiversité présente sur les cols ; Nombre de sites de pratique d'activité de pleine nature traités.</p>
<p>Développer des modes de consommation et de production responsables dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de la construction, et de l'énergie.</p>	<p>% de produits locaux dans les achats (collèges : 21 % en 2015) ; Nombre de restauration collective qui met en œuvre une telle politique ; % de kWh consommé produit localement en électricité renouvelable ; Nombre de rénovations thermiques de bâtiments sous maîtrise d'ouvrage départementale.</p>
<p>Explorer les transversalités entre les champs de la culture, du social et de l'économie touristique.</p>	<p>Fréquentation des publics spécifiques, par exemple nombre de personnes en situation de handicap inscrite en école de musique ; Développement de projets transversaux interdisciplinaires : nombre d'offres (par exemple festivals) dans ce sens, type d'actions organisées en bibliothèque et en école de musique par public.</p>
<p>Valoriser et préserver les ressources naturelles.</p>	<p>État des cours d'eau ; Rapport du montant de l'investissement par rapport à l'augmentation de la qualité de l'eau qu'il induit.</p>

<p>Permettre à chacun d'accéder aux services gérés par le conseil départemental en développant le dialogue numérique.</p>	<p>Évolution du nombre de demandes de numérisation (archives) ; % de demandes par internet parmi l'ensemble des demandes (ex : inscription aux transports scolaires 2016 : 52 %) ; Évaluation image du temps de traitement à faire avant dématérialisation et après dématérialisation.</p>
<p>Faire des bâtiments départementaux des bâtiments exemplaires d'un point de vue énergétique.</p>	<p>Consommation du bâtiment mise en rapport avec ce qui avait été prévu dans les études ; Mise à jour périodique de l'audit du patrimoine (indicateur énergétique du bâtiment).</p>